

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 2020/2026 DU 08/11/2022**  
**COMMUNE DE PROSNES**

La réunion a **débuté** le 08 novembre 2022 à 20H00 sous la présidence du Maire, M MUNIER Francis.

**Membres présents :**

AUBERT Rémy  
DROUET Françoise  
FLEURY Jean-Marie  
MOUGNEAU Lionel  
MUNIER Francis  
NOURISSIER Fabrice  
PICARD Sabrina

**Membres absents représentés :**

L'HUILLIER Sylvie représentée par Francis MUNIER  
GABRELLE Ludovic représenté par Lionel MOUGNEAU

**Membres absents :**

DESPIC Cédric  
KESENNE Baptiste

Secrétaire de séance : Sabrina PICARD

Le quorum (plus de la moitié des 11 membres) atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2022
- 2022\_30 : Délibération modificative de la délibération 2022\_21 concernant la vente du terrain à M et Mme RIGOT
- 2022\_31 : Délibération remboursement de frais à Monsieur MUNIER
- 2022\_32 : Délibération pour la location de terrain à Monsieur URBNIK
- 2022\_33 : Délibération pour définir le prix de la location, du KWa/h, du ménage et des aléas de la salle des fêtes
- 2022\_34 : Délibération pour la validation du devis de l'entreprise en charge de l'aménagement de l'aire de jeux

**Questions diverses :**

- 11 novembre 2022
- Colis des aînés
- Avancement des travaux à la salle des fêtes
- Bâtiments LECOMTE : demande d'un administré
- Locataire appartement au-dessus de la mairie
- Terrain communal : M DITTE
- Avancement sécurité vidéo

---

Le procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2022\_30 : Délibération modificative de la délibération 2022\_21 concernant la vente du terrain à M et Mme RIGOT

A la demande du notaire en charge de cette vente, cette délibération annule et remplace la délibération 2022\_21 du 29 juin 2022.

En effet, lors de la rédaction une erreur de numéro de parcelle s'est immiscée.

Il faut lire les parcelles F 1882 et F 1876 en lieu et place de la parcelle F 1440 qui est déjà propriété de M et Mme RIGOT.

La superficie de 251 m2 reste inchangée, ainsi que le prix de 80 € le m2.

Le conseil après en avoir délibéré :

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
7	2	8	0	1	0

Décide à la majorité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

2022\_31 : Délibération remboursement de frais Monsieur MUNIER

Afin d'acheter des fournitures pour la Mairie, Monsieur MUNIER, Maire, s'est rendu chez TOP OFFICE à Cormontreuil.

La facture et le ticket de caisse ont été présentés pour un montant total de 112.22 €

Le conseil après en avoir délibéré :

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
7	2	8	0	0	1

Autorise à l'unanimité des membres présents et représentés ce remboursement.

2022\_32 : Délibération pour la location de terrain à Monsieur URBANIAK

Monsieur Christophe URBANIAK avait sollicité en date du 29 juin 2022, une éventuelle location de parcelles jouxtant sa propriété.

En date du 20 septembre 2022, le conseil municipal accepte le principe de la location tant sur la surface (911m2) que sur le montant de cette location (250 €/an).

La location des parcelles se décompose comme suit : F 1809 – F1810 – F 1826 – F 1827 – F 1819 – F 1820

Une convention a été établie en ce sens.

Monsieur le Maire se charge de faire signer les documents afférents à cette délibération.

Le conseil après en avoir délibéré :

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
7	2	9	0	0	0

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette location.

2022\_33 : Délibération pour définir le prix de la location, du Kwa/h, du ménage et des aléas de la salle des fêtes

Monsieur le MAIRE expose au conseil que les travaux de la salle des fêtes avancent bien et qu'il est temps de se prononcer sur les nouveaux tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

TARIFS LOCATION	
Prosnois	340€
Extérieurs	600€
Journée en semaine	100€
Électricité (prix du Kwa/h)	
Prosnois et extérieurs	0,35€
Ménage	
Prosnois et extérieurs	100€

Location possible gratuitement une fois par an pour les associations de Prosnes.

Les aléas suite à des réparations seront facturés suivant devis.

Un chèque de caution de 1 000 euros sera demandé à la remise des clés et rendu après paiement de la location auprès du trésorier.

Le nettoyage des communs reste à la disposition des locataires.

Une convention et le règlement intérieur seront signés par les deux parties lors de la location.

Le conseil après en avoir délibéré :

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
7	2	9	0	0	0

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'appliquer les tarifs énoncés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

2022\_34 : Délibération pour la validation du devis de l'entreprise en charge de l'aménagement de l'aire de jeux

Monsieur le MAIRE expose au conseil que la commission en charge de l'aire de jeux s'est réunie le lundi 24 octobre 2022 afin de choisir l'entreprise en charge de l'aménagement de l'aire de jeux.

La commission a choisi l'entreprise COTRET TP pour réaliser ces travaux pour un montant de 9 090 € HT soit 10 908€ TTC.

Il s'agit de travaux d'aménagement et de pose de la nouvelle aire de jeux pour enfants.

Le conseil après en avoir délibéré :

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
7	2	9	0	0	0

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter la proposition de la commission pour la réalisation des travaux par l'entreprise COTRET et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

#### Questions diverses :

- 11 novembre 2022

Une commémoration aura lieu vendredi 11/11/2022 à 15H avec dépôt de gerbes aux deux monuments aux morts suivi de la remise des cadeaux à Daniel GAUTHIER. Un verre de l'amitié sera servi à l'issue de cette cérémonie.

- Colis des aînés

La commission a décidé de renouveler l'opération de l'an dernier en privilégiant les produits locaux et artisanaux par le biais du « Moulin de la Prosne ». Toutefois, le conseil municipal souhaite qu'une étude soit menée pour l'année prochaine avec plusieurs solutions.

- Avancement des travaux à la salle des fêtes

Les travaux avancent bien, conformément aux prévisions. La fin des travaux est prévue pour février 2023. La commission de sécurité interviendra fin février.

- Bâtiments LECOMTE : demande d'un administré

Un administré a fait la demande à Monsieur Le Maire pour acquérir le bâtiment LECOMTE. Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de réfléchir à cette éventualité.

- Locataire appartement au-dessus de la mairie

Les locataires du logement communal situé au-dessus de la mairie ont donné leur préavis. Celui-ci sera alors disponible à la location à partir du 15/01/2022.

- Terrain communal : M DITTE

Monsieur DITTE souhaite acquérir une parcelle de terrain supplémentaire appartenant à la mairie, située sur le terrain de la maison communale rue de Montoisson. Les membres de conseil municipal ont étudié cette demande et ont fait part de leurs avis. Une délibération sera prise prochainement.

- Avancement sécurité vidéo

La gendarmerie nous a suggéré de mener une étude pour un projet de vidéosurveillance au sein de la commune. La commission s'est rendue à Prunay pour récupérer des informations sur ce qu'ils ont mis en place. Deux devis ont ensuite été demandés, l'un à une société privée « Synap » et l'autre à la société référencée par le Grand-Reims « Inéo ». A ce jour, seule la société « Synap » a répondu.

Le projet consiste à mettre des caméras aux 5 entrées de Prosnes, qui filment l'environnement et les plaques d'immatriculation. Ces images sont détenues durant 30 jours, puis détruites. La gendarmerie, seule peut extraire ses images en cas de besoin.

#### **Tour de table :**

Mme DROUET et Monsieur NOURISSIER demandent une nouvelle fois que Monsieur Le Maire présente la délibération concernant les rideaux. Monsieur Le Maire, quant à lui, demande quelle est la finalité de cette question récurrente.

Lionel MOUGNEAU demande que l'on définisse précisément, lors de la prochaine réunion, à partir de quel moment devons-nous prendre une délibération officielle, et s'il y a un montant minimum ?

Sapins de Noël : Le conseil municipal propose de renouveler l'opération des sapins de Noël dans le village. Un flyer sera distribué prochainement dans les boîtes aux lettres afin de le proposer aux administrés.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 23H30.

Sabrina PICARD,  
Secrétaire de séance



M MUNIER Francis,  
Maire

